



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2**

**Gatineau
Québec**

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Departmental Individual Standing Offer (DISO)

Offre à commandes individuelle du département(OCID)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Communication Procurement Directorate/Direction de
l'approvisionnement en communication
360 Albert St./ 360, rue Albert
12th Floor / 12ième étage
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet Public Engage. / Consult. Services	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-181138/C	Date 2019-09-12
Client Reference No. - N° de référence du client EN578-18-1138	Amendment No. - N° modif. 005
File No. - N° de dossier cy016.EN578-181138	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$CY-016-77563	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale	
2019-08-08	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-10-10	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Schou, Christian	Buyer Id - Id de l'acheteur cy016
Telephone No. - N° de téléphone (613) 995-2278 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: See herein	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Cette modification a pour but d'aviser les offrants des réponses aux questions posées à la présente Demande d'offre à commandes dans la partie 001 et de réviser la demande d'offre à commandes dans la partie 002.

Veillez noter que les diapositives de la conférence du soumissionnaire et de la présentation SAEA ont été ajoutées à la section des pièces jointes de la page achatsetventes.

Les modèles uniformisés d'approvisionnement (pour référence seulement) demandés à la question 26 seront ajoutés à la section des pièces jointes de la page achatsetventes.

La version 2 de l'appendice 1 a également été ajoutée à la section des pièces jointes de la page achatsetventes. Cette version remplace la version précédente.

PARTIE 001 – QUESTIONS ET REPONSES

****Veillez noter que certaines des réponses ci-dessous, qui ont été fournies lors de la conférence des soumissionnaires, ont été clarifiées****

Les questions 17 à 33 ont été soumises à l'avance afin qu'on puisse y répondre pendant la conférence des soumissionnaires.

- Q17 L'offre à commandes et l'arrangement en matière d'approvisionnement qui en résultera permettront-ils aux ministères de demander un fournisseur particulier par l'intermédiaire d'une offre à commandes ou d'un arrangement en matière d'approvisionnement, en fonction de leur connaissance des capacités de ce fournisseur? Nous posons la question parce que certains fournisseurs peuvent avoir des aptitudes ou des compétences uniques (p. ex., langue, contexte culturel, connaissance du sujet, spécialisation des processus) auxquelles un ministère client voudrait avoir accès, ce qui ne sera pas possible si le processus de jumelage des ministères et des fournisseurs est aléatoire, comme le décrit la demande d'offre à commandes.
- R17 Les ministères devront suivre le processus d'attribution décrit à l'article 7.8.3.1 de la partie 7, Méthode de sélection des « principaux offrants » de la demande d'offre à commandes révisée dans la modification 002 à la demande. Le chargé de projet reçoit la liste générée des offrants éventuels selon leur combinaison de sous-catégories. Il peut ensuite choisir l'offrant le plus approprié parmi ces choix pour son projet en particulier. Si le chargé de projet recherche une compétence ou un savoir-faire très précis qui est essentiel à son projet, il peut choisir de tenir une mini-concurrence dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement. La réponse à la question 18 donne plus de détails à ce sujet.
- Q18 Pourriez-vous préciser la différence et la relation entre un arrangement en matière d'approvisionnement et une offre à commandes?
- R18 Rien de particulier n'a besoin d'être soumis pour l'arrangement en matière d'approvisionnement. Si un offrant réussit à obtenir une offre à commandes, il recevra automatiquement un arrangement en matière d'approvisionnement pour les mêmes sous-catégories de services (s'il a opté pour la qualification « automatique » en remplissant l'APPENDICE 2, CHOIX DE L'OFFRANT – SOUS-CATÉGORIES DE SÉLECTION DE SERVICE). Dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement, il y aura également des possibilités périodiques de qualification continue pour les autres fournisseurs qui souhaitent obtenir un arrangement en matière d'approvisionnement, ou pour les titulaires actuels d'arrangements en matière d'approvisionnement qui souhaitent ajouter de nouvelles sous-catégories.

Nous prévoyons que la plupart des besoins des clients passeront par le processus d'offre à commandes, mais si un besoin est estimé à plus de 700 000,00 \$ (y compris les taxes

applicables), ou si le chargé de projet a un besoin technique précis qu'il n'est pas assuré de pouvoir satisfaire par l'intermédiaire de l'offre à commandes, nous lancerons une mini-concurrence. Seuls les titulaires d'arrangements en matière d'approvisionnement qualifiés dans les sous-catégories de services demandées seront alors invités à soumissionner. Des critères plus précis ou adaptés au projet individuel seront inclus dans la demande de propositions (DP) aux fins de la mini-concurrence. Dans le cadre du processus d'arrangement en matière d'approvisionnement, les entreprises intéressées doivent fournir une soumission comprenant les coûts, qui n'ont pas à correspondre aux taux de l'offre à commandes, et des réponses montrant la conformité aux critères d'évaluation supplémentaires, s'il y a lieu.

- Q19 Le gouvernement peut-il encore lancer une demande de propositions au lieu de toujours passer par le processus d'offre à commandes?
- R19 Il ne s'agit pas d'une offre à commandes ni d'un arrangement en matière d'approvisionnement obligatoires. Si ces outils ne répondent pas à leurs besoins, les ministères peuvent utiliser leurs pouvoirs délégués et présenter leur propre demande de propositions pour des services de consultation et de participation des citoyens.
- Q20 Le format proposé pour les résumés de projet consiste principalement à montrer que l'offrant possède une expérience directe de la consultation des citoyens. Accepteriez-vous également des projets plus axés sur la recherche (p. ex., des projets dans le cadre desquels l'offrant a collaboré avec le gouvernement pour mieux comprendre les processus relatifs à la consultation des citoyens)?
- R20 L'offrant doit avoir une expérience directe de la consultation des citoyens pour la catégorie 2. Les services requis concernent uniquement la prestation de services de participation et de consultation des citoyens, et non l'étude de cette pratique.
- Pour la catégorie 1, il n'est pas nécessaire que l'offrant ait exécuté lui-même la mise en œuvre et la facilitation. Toutefois, la recherche doit avoir permis de générer des conseils stratégiques sur la façon dont la participation et la consultation des citoyens devraient être organisées (catégorie 1, sous-catégorie A), et comprendre de tels conseils. Des exemples concrets d'élaboration de contenu direct sont nécessaires pour la sous-catégorie B de la catégorie 1.
- Q21 Postel – Pouvez-vous nous en dire plus au sujet de la soumission par Connexion postel?
- R21 Les détails relatifs à la Connexion postel se trouvent à la partie 2, Article 2.2 Présentation des offres, ainsi qu'à la partie 3 – Instructions pour la préparation des offres. De plus amples renseignements sont disponibles à l'adresse suivante : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2006/23#transmission-par-telecopieur>
- Q22 Modèle – Appendice 1 – Est-il prévu que nous fournissions trois (3) exemples de projets antérieurs en suivant ce modèle? Ce qui veut dire que nous devrions reproduire le modèle trois (3) fois dans la soumission?
- R22 Veuillez utiliser ce format pour chaque projet soumis. Si vous soumettez le même projet pour plusieurs sous-catégories, tous les renseignements peuvent être inclus dans une seule fiche sommaire. La modification 003 comprend l'ajout de notre modèle en format Word dans la section des pièces jointes de la page achatsetventes. Il n'est toutefois pas nécessaire d'utiliser le document Word pour créer l'offre. Vous devez seulement reproduire la structure (en-tête/sous-titre). Il sera ainsi plus facile pour les évaluateurs de trouver les renseignements montrant que vous répondez à chaque critère. Pour accéder aux pièces jointes électroniques sur la page d'achatsetventes, veuillez vous assurer d'utiliser la dernière version.

-
- Q23 Annexe G – Pourrions-nous passer les tableaux en revue? À quelle section ces annexes se reportent-elles?
- R23 Cette annexe doit être remplie, s'il y a lieu, et jointe à vos attestations.
- Q24 Annexe F – Instruments de paiement électronique – À quelle section ces renseignements se reportent-ils? Doivent-ils être compris dans l'offre financière?
- R24 Veuillez inclure ces renseignements dans l'offre financière.
- Q25 Profil de l'offrant – Existe-t-il un modèle ou un lien pour le profil de l'offrant?
- R25 Le profil de l'offrant est toujours en cours d'élaboration. Un modèle de profil sera envoyé aux entreprises qui ont obtenu une offre à commandes. Le critère O.4 Profil de l'offrant indique seulement que l'offrant accepte de remplir un profil de l'offrant, soit avant l'attribution de l'offre à commandes, soit peu après.
- Q26 Modèles uniformisés d'approvisionnement – Pouvez-vous fournir une copie du ou des modèles d'approvisionnement uniformisés applicables?
- R26 Une copie des derniers modèles d'approvisionnement uniformisés : de complexité moyenne (CM) pour les besoins de complexité moyenne; et de complexité élevée (CE) pour les besoins de complexité élevée, sera ajoutée à la section des pièces jointes de la page de la demande d'offre à commandes sur le site achatsetventes. Ces modèles pourront être utilisés pour les processus de mini-concurrence dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement.
- Q27 Les offrants sont-ils tenus de fournir des renseignements sur les membres de l'équipe de projet ou leur biographie?
- R27 Aucun renseignement sur les membres de l'équipe de projet ni aucune biographie ne sont requis. Seuls les renseignements demandés en réponse à chaque critère sont requis. C'est l'entreprise ou la coentreprise dans son ensemble qui fait l'objet d'une évaluation. Puisque les ressources peuvent changer au fil du temps, toute ressource individuelle proposée dans une sous-catégorie de services doit répondre aux exigences de la demande d'offre à commandes et être en mesure de fournir les services décrits dans l'énoncé des travaux de l'offre à commandes pour cette sous-catégorie ainsi que tout autre détail décrit dans l'énoncé des travaux du projet visé.
- Q28 Les offrants sont-ils tenus de fournir tous les services proposés en français et en anglais ou peuvent-ils faire une proposition pour des zones de service dans une seule langue?
- R28 Le GC est tenu, en vertu de la Loi sur les langues officielles, de fournir ses services dans les deux langues officielles du Canada. En raison de la nature des besoins, l'entrepreneur doit avoir la capacité de réaliser les travaux en anglais et en français. Cette exigence est levée pour les entrepreneurs dirigés par des Autochtones qui mènent des activités de participation des Autochtones.
- Q29 C2A.2 Services optionnels : Susciter la participation des peuples autochtones. – Dans certaines catégories, la DOC demande des exemples de projets en français, en anglais et dans une langue autochtone. Est-ce qu'un processus à intervenants multiples qui incluait la participation des peuples ou des communautés autochtones est acceptable comme démonstration dans le cadre du point C2A.2 Services optionnels : Susciter la participation des peuples autochtones? Est-ce que tous les services doivent avoir été fournis dans une langue autochtone? Par exemple, un

projet où la documentation écrite a été fournie dans une langue autochtone, mais où les services d'interprétation sur place n'ont été offerts qu'en français et en anglais, serait-il acceptable?

- R29 La manière dont la participation distincte des peuples ou des communautés autochtones a été suscitée doit être clairement démontrée. Il doit être clair que le processus de participation était approprié et qu'il répondait à la réalité et aux besoins des peuples autochtones, y compris sur le plan culturel. Un processus général auquel les peuples autochtones auraient participé ne serait pas admissible.
- Les services doivent avoir été acceptables dans le contexte où ils ont été offerts. Si la communauté préférerait que sa participation ait lieu en français et en anglais, avec les documents écrits dans sa langue, cela serait acceptable. Si les services sur place n'étaient pas offerts dans la langue autochtone pour des raisons de faisabilité, cela ne serait pas acceptable.
- Q30 Exigences différentes en matière de capacité à fournir les services en français et en anglais pour la facilitation en personne et en ligne. – Les services de facilitation en personne semblent exiger des projets bilingues (p. 75), mais pas la facilitation en ligne (p. 77). Qu'est-ce qui justifie cela?
- R30 Les critères pour C2B.1 Plateforme numérique, outils et facilitation seront révisés dans la partie 002 de la présente modification à la demande.
- Q31 Facilitation en personne. – La seule question que j'ai à poser au sujet de la facilitation en personne provient d'un énoncé à la page 96, où il est dit qu'elle comprend l'engagement du grand public (citoyens et résidents). Est-ce que cela inclut les personnes qui participent en tant que patients?
- R31 Les patients font partie du grand public, ils sont inclus.
- Q32 C2B (facilitation numérique/en ligne – voir page 63 et pages 77). – Les projets qui utilisent des webinaires (en direct, par vidéoconférence sur le Web) sont-ils jugés acceptables pour cette catégorie? Il y a bien une définition de plateforme ou outil numérique à la page 45, mais ce n'est toujours pas clair pour moi. La mise à disposition d'une plateforme ne semble pas être demandée, puisqu'on mentionne l'utilisation d'une plateforme interne ou de tierce partie.
- R32 L'un des principaux avantages de la participation en ligne est de permettre aux participants de choisir le moment de leur participation. Il y a peu d'occasions où un webinaire serait l'option la plus adéquate pour la participation du public en ligne avec un grand nombre de personnes. Les offrants devraient être en mesure de démontrer comment ils peuvent répondre à divers besoins de participation en ligne : « démontrer l'expérience dans l'utilisation d'une variété de méthodes pour générer un dialogue en ligne; » (8^e page, p. 78).
- Une liste distincte dans la sous-catégorie de service 2B sera créée pour les offrants qui peuvent également répondre au besoin pour un nombre estimé à plus de 100 participants. Veuillez consulter la partie 002 de la présente modification à la demande pour la révision du critère C2B.1.1 Expérience de l'entreprise.
- Q33 Frais professionnels (p. 58) – il est indiqué que les frais professionnels comprennent tous les coûts. Je ne suis pas certain de ce que cela signifie, car il y a aussi une provision pour des dépenses directes (p. ex. les frais de déplacement). Est-ce que cela signifie simplement des frais généraux? Les frais professionnels doivent-ils inclure les taxes et les frais de déplacement?

R33 Les taux horaires fermes sont « tout compris ». Ils comprennent le coût de la main-d'œuvre, les avantages sociaux, les frais d'administration, les frais généraux, la marge bénéficiaire et autres montants connexes, mais ils excluent les taxes applicables. Toutes les autres dépenses normalement nécessaires à la prestation des services (notamment les locaux à bureaux requis pour le projet [comprenant les logiciels et le matériel de l'entrepreneur], le traitement de texte, les rapports, les estimations de travail, les photocopies, les frais de messagerie et de téléphone, les frais de déplacement locaux et tous les autres frais accessoires) sont comprises dans le taux horaire ferme indiqué en vertu des présentes, et elles ne seront pas admises à titre de frais directs dans le cadre des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Tout déplacement local devra être inclus dans les taux horaires fermes tout compris. Tout déplacement autre que local sera couvert par B.1.3 Frais de déplacement et de subsistance, comme défini dans la Directive sur les voyages du Conseil national mixte. Tout voyage couvert par l'article B.1.3 Frais de déplacement et de subsistance nécessite l'autorisation préalable du chargé de projet.

Questions reçues lors de la conférence des soumissionnaires – 28 août 2019

Les questions 34 à 41 ont été reçues par le clavardage WebEx.

Q34 Pour clarifier, prévoyez-vous émettre l'offre à commandes en décembre 2019 ou à l'hiver 2020?

R34 Nous prévoyons émettre les offres à commandes à l'hiver 2019-2020.

Q35 Je ne comprends pas comment trouver les formulaires à remplir sur Achatsetventes. Il y a tellement de formulaires qu'il est difficile de s'y retrouver.

R35 Tous les renseignements nécessaires à l'élaboration de votre offre se trouvent dans la documentation relative à la demande d'offre à commandes et ses modifications sur le site Achatsetventes. Au bas de la page Achatsetventes, sous la rubrique « Pièces jointes », nous avons rendu certaines des annexes et certains des appendices disponibles en tant que documents téléchargeables, pour le cas où un offrant souhaiterait construire une partie de son offre en utilisant ces modèles électroniques. Veuillez noter que des modèles électroniques ne sont pas fournis pour tous les éléments que vous devez soumettre dans votre offre. Les offrants doivent lire et suivre attentivement les instructions énoncées dans la demande d'offre à commandes pour préparer leur offre. Les offrants doivent également consulter la page Achatsetventes pour se tenir au courant de toute modification qui pourrait changer les renseignements à fournir.

Q36 Puis-je envoyer mon offre directement à Christian, le responsable de l'offre à commandes?

R36 Non, vous ne pouvez pas envoyer les offres directement au responsable de l'offre à commandes. Si vous souhaitez soumettre les offres par voie électronique, vous devez utiliser le service Connexion postel et les envoyer conformément aux instructions énoncées dans la demande d'offre à commandes. Voir la réponse à la question 21. Les copies papier de l'offre ne peuvent pas non plus être envoyées directement au responsable de l'offre à commandes. Assurez-vous de suivre les instructions de la DOC relatives à la présentation d'une offre.

Q37 Puis-je présenter une soumission admissible entièrement en format Word ou PDF sans utiliser les fichiers fournis dans la DOC?

R37 Nous utiliserons les documents que vous nous aurez soumis pour évaluer correctement votre offre. Vous n'êtes pas obligés d'élaborer votre offre à l'aide des modèles électroniques qui vous

sont fournis, tant que vous fournissez tous les renseignements requis dans la demande d'offre à commandes. Si vous voulez utiliser un format particulier, Word ou PDF, ce n'est pas un problème, tant que les rubriques et sous-rubriques appropriées sont présentes, que la structure est suivie, que nous avons toutes les attestations et annexes, et que votre offre est soumise sous forme de documents séparés, comme il est indiqué sur la diapositive 16 de la présentation de la conférence des soumissionnaires. L'information financière doit faire l'objet d'un document distinct de l'offre technique, car ces éléments seront évalués séparément.

Veillez vous assurer de consulter la page Achatsetventes jusqu'à la fin de la période de demande d'offre à commandes au cas où il y aurait des modifications à la DOC, aux annexes, aux appendices ou aux pièces jointes électroniques. Nous ne pouvons pas supprimer les documents ou les pièces jointes qui sont déjà sur la page Achatsetventes, nous pouvons simplement ajouter une modification pour les modifier ou les corriger, ou dans le cas des pièces jointes, télécharger une nouvelle version.

La réponse fournie à la question 57 comprend une description plus détaillée des modèles.

- Q38 Est-ce que Connexion postel est la seule façon de soumettre notre offre par voie électronique? Car si nous devons l'envoyer cinq jours à l'avance, cela réduit considérablement le nombre de jours que nous avons pour soumissionner.
- R38 Connexion postel est la seule méthode par laquelle nous pouvons accepter les soumissions/offres électroniques pour le moment. Les offres envoyées par la poste ou par courriel directement au responsable de l'offre à commandes seront jugées non conformes et ne seront pas évaluées. La recommandation pour Connexion postel est pour que le fournisseur s'inscrive, ouvre une conversation Connexion postel et s'assure que tout est en état de fonctionner. Cela peut être fait à n'importe quel moment. Nous voulons simplement éviter que les offrants aient des problèmes avec Connexion postel et manquent la date limite. Les offres reçues après la date et l'heure de clôture mentionnées ne seront pas évaluées. Il est également possible d'envoyer une copie physique de l'offre à l'unité de réception des soumissions.
- Si l'offrant fournit simultanément des exemplaires de son offre en ayant recours à différents moyens de livraison acceptables et qu'il y a incompatibilité entre le libellé d'un document et celui de la version électronique transmise par le service Connexion postel, ce dernier prévaudra sur celui des autres exemplaires.
- Q39 Que signifie ACS (critère d'évaluation)?
- R39 Cela signifie « analyse comparative entre les sexes ». Plus de détails sont donnés dans l'énoncé des travaux de la DOC.
- Q40 Est-ce que toutes les ressources proposées dans la soumission doivent être en mesure d'offrir des services de facilitation en français et en anglais?
- R40 L'offrant dans son ensemble doit être en mesure de fournir des services en français et en anglais pour toutes les sous-catégories qu'il présente. Il n'est pas nécessaire que chaque facilitateur proposé par l'offrant soit en mesure de fournir des services en français et en anglais. Par exemple, dans le cadre d'un projet, l'offrant peut avoir des ressources qui offrent des services de facilitation en français et d'autres ressources qui offrent ces services en anglais. Les services doivent être disponibles partout dans les deux langues officielles, mais n'ont pas à être fournis par la même personne.
- Q41 L'expérience de projets avec des clients à l'extérieur du gouvernement fédéral sera-t-elle moins bien notée que celle de projets avec des clients du gouvernement fédéral?

R41 Non. Tous les projets seront notés en fonction des critères, à l'aide des grilles d'évaluation figurant à l'annexe D de la DOC. Chaque critère décrit les éléments que nous devons voir afin de déterminer la note technique à l'aide de la grille d'évaluation.

Les questions 42 à 48 ont été reçues par téléconférence.

Q42 Disons qu'en tant qu'entreprise, nous ayons réalisé un certain projet, et que notre ressource ait réalisé différents projets avec une autre entreprise. Est-ce que tout cela compte? Pouvons-nous tout combiner? Ou les projets doivent-ils tous avoir été réalisés par la même entreprise?

R42 Si vous présentez une demande à titre de coentreprise, l'expérience partagée de toutes les entreprises qui sont membres de la coentreprise sera acceptée.

L'expérience acquise par une ressource dans le cadre de projets pour d'autres entreprises ou pour des entreprises qui ne sont pas membres de la coentreprise ne serait pas acceptée. La capacité et l'expérience de l'entreprise de l'offrant (société ou coentreprise) sont évaluées plutôt que l'expérience des ressources individuelles. Pour être admissibles, les offrants doivent démontrer qu'ils peuvent fournir les services requis et les ressources nécessaires pendant toute la durée de l'offre à commandes, sans égard à tout changement dans les ressources individuelles.

Q43 Quel est le nombre maximum d'exemples de projet que nous pouvons soumettre par sous-catégorie?

R43 Pour faciliter l'évaluation, nous demandons aux offrants de ne fournir que le nombre de projets demandés par sous-catégorie. Donc, si trois sont demandés, n'en soumettre que trois. Choisissez vos trois meilleurs.

Des précisions seront ajoutées à l'annexe D de la partie 002 de la présente modification à la demande pour les cas où un offrant fournit plus de trois projets par critère.

Q44 L'évaluation comporte-t-elle une composante géographique? Ou est-ce considéré lorsque vous présélectionnez l'offre la plus avantageuse? Par exemple, meilleur rapport qualité-prix par région. C'est pour mon bureau de Vancouver.

R44 Nous qualifions les fournisseurs qui figureront sur une liste d'offres à commandes pour des travaux qui comportent, pour la plupart, des consultations nationales. Bien que le profil de l'offrant soit en cours d'élaboration, nous inclurons probablement une liste des régions où l'offrant est en mesure de fournir des services. Lorsqu'un client aura un besoin, il pourra ainsi sélectionner les régions visées par le projet, en plus des autres éléments déjà détaillés dans le processus d'attribution. Seulement les offrants qui sont en mesure de fournir les services dans toutes les régions requises par le ministère client dès le début seront considérés dans le processus d'attribution.

Pour les offrants qui peuvent se qualifier en vertu de l'offre à commandes, mais qui ne peuvent fournir des services que dans certaines régions, nous essaierons d'inclure la liste de ces régions au profil de l'offrant. De cette façon, ces entreprises ne seront prises en considération que pour les projets qui couvrent les régions où elles sont en mesure de livrer les services. Un ajout mineur sera apporté au processus d'attribution afin qu'il comprenne cet élément. Le changement sera noté à la partie 002 de la présente modification de la demande.

Q45 Pouvez-vous expliquer le choix du nombre de 500 participants pour la consultation en ligne ?

R45 L'organisation d'un dialogue en ligne pour 500 personnes doit comprendre pour les discussions un niveau de structuration qui pourrait fonctionner pour un grand nombre de participants. Ainsi, l'outil supporterait plus que le volume minimal.

Veillez noter les réponses révisées aux questions 32 et 46 pour en savoir plus. Consultez la partie 002 de la présente modification à la demande pour voir la révision du critère C2B.1.1 : Expérience de l'entreprise.

Q46 Vous avez dit que vous vous intéressez principalement aux entreprises qui peuvent offrir des services à l'échelle nationale, mais vous venez de parler de 500 participants. Je pense qu'en ce qui concerne l'intelligence artificielle ou l'analyse, le nombre exigé était de 10 000 personnes. Vu le profil de l'industrie et étant donné que 90 % des gens travaillent dans de petites entreprises régionales ou locales, considérez-vous l'incidence stratégique industrielle de votre demande d'offre à commandes en excluant ces entreprises? Envisagez-vous la tenue d'un autre concours pour les 90 % restants de l'industrie?

R46 L'engagement du gouvernement du Canada envers les Canadiens comprend habituellement des activités de sensibilisation à travers le pays, souvent auprès d'un grand nombre de personnes. Dans la présente modification, à la partie 002, nous avons séparé les projets de mobilisation en ligne à petite échelle (habituellement des intervenants seulement, et moins de 100 participants) et ceux à grande échelle de manière à tenir compte des différentes capacités et compétences. Cette situation est due au fait que nous savons que d'excellentes entreprises possèdent des créneaux spécialisés qui peuvent être offerts partout au pays. Nous sommes persuadés que bon nombre des sous-catégories de services peuvent être offertes de n'importe où. Veillez noter les réponses révisées aux questions 32 et 45 pour en savoir plus. Consultez la partie 002 de la présente modification à la demande pour voir la révision du critère C2B.1.1 : Expérience de l'entreprise.

Q47 Avez-vous réalisé qu'en raison des exigences relatives à la portée, au nombre élevé de participants et à l'autre exigence que vous avez annoncée (deux des trois projets ont des exigences supplémentaires), vous avez créé une situation procurant un avantage indu aux fournisseurs qui participaient à l'offre à commandes précédente? Comme tous les autres ont été exclus des projets d'envergure à cet effet, il se peut que la DOC n'atteigne pas le seuil minimal d'équité.

R47 Nous recherchons des services pour rejoindre les Canadiens de partout au pays. Pour nous engager avec succès auprès des Canadiens et pour qu'ils aient leur mot à dire sur les décisions qui les concernent, nous devons être en mesure d'atteindre un grand nombre de personnes d'un bout à l'autre du pays. La plupart des consultations de nos clients touchent de nombreux participants. Bien que nous voulions offrir des possibilités aux petites entreprises dans le cadre de cet outil, nous devons nous assurer qu'il y a des entreprises en mesure de répondre à la majorité des besoins qui seront traités par cet outil. Cela dit, nous avons séparé la sous-catégorie 2B. Veillez noter les réponses révisées aux questions 32, 45 et 46 pour en savoir plus. Consultez la partie 002 de la présente modification à la demande pour voir la révision du critère C2B.1.1 : Expérience de l'entreprise.

Q48 Devons-nous respecter une limite de pages pour les demandes que nous soumettons?

R48 Bien qu'il n'y ait pas de limite de pages, nous demandons aux offrants potentiels de suivre la structure, de soumettre seulement ce qui est réclamé et de limiter le nombre de projets selon ce

qui est demandé dans les critères. Pour des exemples de projets, veuillez suivre la présentation de l'annexe 1, qui est expliquée plus en détail à la question 57.

Les questions 49 à 64 ont été soumises suite à la téléconférence.

Q49 Merci de diriger la séance WebEx. Je dois admettre que j'en suis arrivé à la conclusion que la présente DOC dépassait la portée d'une firme d'experts-conseils spécialisée en mobilisation du public. Elle semble loin de la réalité des 90 % d'entreprises qui mobilisent en réalité le nombre de personnes nécessaire dans l'ensemble du pays (petites et moyennes entreprises offrant des consultations et un engagement de grande valeur grâce à des méthodes de dialogue qui diffèrent des sondages et des questionnaires standard). L'accent mis sur les méthodes visant 500 personnes et plus réduit la mobilisation à de simples sondages et questionnaires et exclut l'expérience à l'extérieur du gouvernement fédéral (p. ex., consultations municipales). Toutes sortes de dynamiques de petits groupes essentielles au domaine semblent se perdre dans les exigences techniques. Est-ce vraiment ce que souhaite le Bureau? L'an dernier, j'ai donné une formation sur la mobilisation du public au personnel du BCP et à d'autres employés du gouvernement du Canada. Jamais je n'ai eu l'impression qu'ils se concentraient uniquement sur les grandes consultations effectuées par sondage. Difficile d'appeler ça un dialogue à double sens. Ai-je mal compris leurs intentions?

Dans un autre ordre d'idées, pour être franc, je suis aux prises avec un document de 100 pages contenant de multiples annexes et modèles, dont certains sont fournis en pièces jointes et d'autres non (p. ex., formulaires de certification et bon nombre des annexes). L'investissement nécessaire pour étudier tous ces documents est important. J'ai également eu du mal à déterminer quels étaient les éléments essentiels de la soumission et je crains d'omettre un élément qui rendra ma soumission irrecevable. Ajoutez à cela l'exigence de postel et la date limite de cinq jours ouvrables avant la date limite. C'est plutôt navrant.

R49 Veuillez lire les réponses révisées aux questions 32, 45 et 46 pour en savoir plus sur le critère C2B.1.1 : Expérience de l'entreprise. Consultez également la partie 002 de la présente modification de la demande pour voir la révision du critère.

Nous comprenons que des renseignements importants doivent être fournis dans le cadre de la demande d'offre à commandes. La partie 3 de la demande d'offre à commandes a été révisée à la partie 002 de la présente modification afin de préciser davantage ce qui est requis. Dans la modification 002 de la demande, nous avons également introduit un processus de conformité par étapes à la demande d'offre à commandes. Ce processus peut permettre la correction, après la clôture des soumissions, de certains types d'erreurs et d'omissions dans l'offre soumise.

Q50 Vu l'explosion de la mobilisation du public à tous les niveaux de compétence depuis dix ans – ce qui a donné de nombreuses occasions aux entreprises de mobilisation en ligne du public de démontrer leur capacité dans ce domaine par les nombreux moyens offerts de passation des marchés –, le Canada ne pourrait-il pas s'assurer que les fournisseurs de mobilisation en ligne du public atteignent un seuil supérieur à 500 participants dans deux des trois projets? Nous estimons qu'un nombre de 1 000 participants pour chacun des trois projets proposés est raisonnable. De plus, nous supposons que bon nombre des engagements publics en ligne du gouvernement fédéral seraient d'envergure nationale, avec les éléments uniques qui y sont associés. Pourquoi le Canada ne prend-il pas cela en considération en demandant qu'un ou plusieurs des projets en ligne aient une portée nationale? Le Canada envisage-t-il de modifier la DOC pour qu'elle soit conforme à l'une ou l'autre de ces suggestions ou aux deux?

R50 Nous considérons que l'organisation d'un dialogue en ligne réussi pour 500 participants exige des compétences et des capacités comparables à celles de 1 000 participants. Pour les

consultations en ligne, l'endroit où la personne participe ne fait aucune différence. Il semble plus juste de s'assurer que la présentation est offerte dans les deux langues officielles et que l'outil gère au moins 500 participants que de demander une portée nationale pour les projets.

De nombreuses consultations à l'échelle municipale ou provinciale peuvent atteindre 500 personnes. Ce nombre évite une restriction inutile ou l'exclusion des entreprises qui ont la capacité de réaliser de vastes consultations nationales, sans toutefois en avoir eu l'occasion.

- Q51 Nous voulons confirmer que tout projet soumis dans le cadre d'une réponse à cette DOC peut être soumis seulement par l'entreprise liée par contrat pour la réalisation du projet.
- R51 Oui. Veuillez lire la réponse fournie et expliquée pour la question 42.
- Q52 Pour les exemples de projets, pouvons-nous mettre en évidence l'expérience des sous-traitants (si les travaux ont été réalisés pour le compte d'une autre institution)?
- R52 Non, le projet doit avoir été réalisé au nom de l'offrant ou, dans le cas d'une coentreprise, au nom d'un des membres de la coentreprise.
- Q53 Y a-t-il une pénalité pour avoir refusé des commandes subséquentes à une offre à commandes?
- R53 Non. Il n'y a aucune pénalité associée à un tel refus. Si un offrant refuse à maintes reprises les projets qui lui sont offerts, le responsable de l'offre à commandes peut communiquer avec l'offrant pour savoir si des raisons précises expliquent qu'il n'a accepté aucun projet. De nouveaux renseignements pourraient servir à mettre à jour le profil de l'offrant et le processus d'attribution pour éviter que les projets soient offerts inutilement à une entreprise qui ne souhaite pas être considérée pour un certain type de projets et qui n'a pas l'intention de l'accepter.
- Q54 Sommes-nous autorisés à soumettre l'offre par voie électronique et sur papier afin d'atténuer les risques liés à la livraison?
- R54 L'offrant est autorisé à présenter son offre en plus d'un mode de livraison acceptable. Toutefois, veuillez lire la réponse fournie et expliquée pour la question 38 en cas de divergence entre les différents exemplaires.
- Q55 Sommes-nous autorisés à soumettre une offre, puis à soumettre ensuite une modification avant la date de clôture?
- R55 Oui. Veuillez noter qu'il s'agit d'une nouvelle version qui remplace l'ancienne, car nous pourrions recevoir les deux.
- Q56 Sommes-nous autorisés à joindre des annexes au besoin pour chaque sous-catégorie?
- R56 Il n'y a aucune restriction à cet égard, mais nous demandons aux offrants de ne fournir que les renseignements demandés dans la DOC et de suivre la structure décrite pour les offres de la DOC. Les renseignements fournis dans l'offre qui ne répondent à aucun des critères énoncés à l'annexe D ne seront pas pris en compte dans l'évaluation de l'offre. Veuillez lire la réponse fournie et expliquée pour la question 48 afin d'obtenir de plus amples renseignements.

Q57 En ce qui concerne l'exemple de modèle figurant à l'annexe « 1 », pourriez-vous préciser comment ce modèle devrait être utilisé? Plus précisément, il y a des en-têtes tels que Conseils spécialisés et stratégiques, Création de contenu, Gestion de projets, Planification logistique, etc. Lorsque nous répondons à chaque sous-catégorie, sommes-nous tenus de fournir des renseignements pour l'ensemble de ces en-têtes? Nous posons la question parce que nous constatons que certains d'entre eux ne s'appliquent peut-être pas à toutes les sous-catégories. Par exemple, dans la *catégorie 2 : Mise en œuvre et facilitation, A (en personne)*, l'en-tête « Plateforme numérique, outils et facilitation » peut ne pas être aussi pertinent.

A57 Compte tenu des différentes combinaisons, nous n'avons pas pu inclure un modèle pour chaque option de projet possible. Par conséquent, le modèle comprend l'ensemble des sous-catégories et des services optionnels. L'offrant doit utiliser un modèle par projet. Si un offrant soumet un projet, il suffit d'inclure l'en-tête Renseignements généraux et les en-têtes des sous-catégories applicables. Les sous-catégories qui ne s'appliquent pas à un projet précis peuvent être supprimées ou laissées vides.

Par exemple, si un offrant présente l'un de ses projets SEULEMENT pour la sous-catégorie A – En personne, le modèle comprendrait les en-têtes suivants :

- 1) Renseignements généraux
- 2) Gestion de projets*
- 3) Planification logistique
- 4) Conception et mise en œuvre d'une participation sous la forme d'un dialogue bidirectionnel

** Étant donné que la gestion de projets est nécessaire pour les catégories En personne et En ligne, si un offrant présente une soumission en personne et en ligne, seulement trois (3) des projets devront inclure l'en-tête Gestion de projets.*

Chacun des en-têtes de la première colonne, énumérés ci-dessus, comprendrait tous les sous-titres de la deuxième colonne.

Par exemple, Planification logistique comprendrait les sous-titres suivants, pour :

- décrire le processus d'invitation et de recrutement des participants;
- décrire les difficultés rencontrées et les solutions trouvées pendant la planification logistique;
- décrire les difficultés rencontrées et les solutions trouvées, comme la communication des droits relatifs à la protection des renseignements personnels et l'obtention du consentement pour utiliser des renseignements personnels, et préciser quelles politiques et procédures en particulier ont été appliquées;
- décrire les leçons apprises.

Pour chaque sous-titre, l'offrant fournirait une réponse à celui-ci. La Planification logistique comprend également deux services optionnels. Si un offrant soumet une offre qui comprend ces services optionnels, il faudra inclure ces sous-titres pour au moins un des projets soumis.

Q58 En ce qui concerne la catégorie 1, sous-catégorie A : Conseils spécialisés et stratégiques, sommes-nous autorisés à mettre l'accent sur la prestation de conseils au sujet des politiques et

des procédures organisationnelles liées au travail de mobilisation? Ou faut-il seulement qu'ils soient liés à des projets précis destinés au public?

- A58 Il faudrait démontrer comment les conseils ont été appliqués dans des projets concrets. Indiquez clairement quels ont été les résultats des conseils prodigués et expliquez dans quelle mesure ils étaient appropriés.
- Q59 Dans le cadre de la catégorie 1, sous-catégorie A : Conseils spécialisés et stratégiques, pourriez-vous nous donner plus de détails à propos des « conseils sur la planification de l'évaluation »?
- A59 L'évaluation devrait être prise en compte dès le début du processus de mobilisation. Les offrants devraient expliquer comment ils fourniront des conseils qui permettront d'évaluer les résultats du processus.
- Q60 D'après le modèle présenté à l'annexe 1, une soumission complète se compose uniquement d'exemples de projets, est-ce exact? En d'autres mots, les candidats peuvent-ils fournir des renseignements généraux sur leurs capacités et compétences séparément des exemples de projets?
- A60 Tous les critères cotés, à l'exception du critère C4 – Assurance de la qualité, sont principalement axés sur des exemples de projets de l'offrant ou de l'entreprise. Toute information fournie dans l'offre qui ne répond pas à un critère ou ne satisfait à aucune exigence de celui-ci ne peut être prise en considération dans la note finale de l'évaluation technique.
- Q61 Est-il obligatoire que *tous les* exemples de projets soient présentés dans les deux langues officielles? Nous posons cette question parce que nous avons d'excellents exemples de projets à l'échelle locale ou régionale, mais qui ont été réalisés dans une seule langue.
- A61 Les critères C2A.2.1 : Expérience de l'entreprise en matière de conception et de mise en œuvre d'une participation sous la forme d'un dialogue bidirectionnel, C2B.1.1 : Expérience de l'entreprise en matière de plateforme numérique, outils et facilitation, et C3.1 : Expérience de l'entreprise en matière d'analyse, de production de rapports et d'évaluation, ont été modifiés pour le volet linguistique. Veuillez consulter la partie 002 de la présente modification à la demande pour connaître les critères révisés.
- Q62 Pour la catégorie 1, sous-catégorie B : Création de contenu, des exemples de contenu ou de matériel comprennent-ils du matériel généré par l'activité, comme un « mur d'idées » ou des jeux de cartes?
- A62 Le contenu évalué est le matériel qui a été produit par l'offrant. Dans l'exemple fourni, il s'agirait des instructions données aux participants afin qu'ils fournissent des idées.
- Q63 Concernant l'en-tête B.1.1 – Services de sous-traitance, si nous avons un sous-traitant précis, est-ce que cela compte dans la limite de 25 000 \$ des services en sous-traitance?
- A63 L'en-tête B.1.1 – Services de sous-traitance s'appliquera à tout travail en sous-traitance qui ne serait pas estimé et facturé selon les taux horaires indiqués à l'annexe « E ». Étant donné que les taux horaires de l'entreprise sont les seuls éléments financiers qui peuvent être évalués, l'en-tête B.1.1 – Services de sous-traitance est inclus pour s'assurer que le Canada reçoit la meilleure valeur pour tout travail demandé dans le cadre d'une commande subséquente.

Q64 Le fait de démontrer que nous sommes en mesure de réaliser des activités en français et en anglais est-il un critère essentiel pour chaque projet soumis dans une sous-catégorie?

Ou bien les évaluateurs jugeront-ils qu'il est suffisant de soumettre un projet en français sur les trois présentés comme preuve de notre capacité à réaliser des projets en français?

R64 Voir la réponse à la question 61.

**PARTIE 002- LES REVISIONS SUIVANTES FONT PARTIE DE LA DEMANDE D'OFFRE A
COMMANDES**

1) A la partie 1, Renseignements Généraux, 1.7 Offres à commandes-

SUPPRIMER:

Catégorie 1 : Planification et développement

Sous-catégorie A [Conseils spécialisés et stratégiques](#)

Sous-catégorie B [Création de contenu](#)

Catégorie 2 : Mise en œuvre et facilitation

En personne et en ligne

Sous-catégorie A [En personne](#)

Sous-catégorie B [En ligne](#)

Catégorie 3 : Analyse, production de rapports et évaluation

Sous-catégorie A [Sans analyse automatisée de textes complexes](#)

Sous-catégorie B [Sans analyse de texte complexe automatisée](#)

ET REMPLACER AVEC CE QUI SUIT:

Catégorie 1 : Planification et développement

Sous-catégorie A [Conseils spécialisés et stratégiques](#)

Sous-catégorie B [Création de contenu](#)

Catégorie 2 : Mise en œuvre et facilitation

En personne et en ligne

Sous-catégorie A [En personne](#)

Sous-catégorie B [En ligne](#)

i. Jusqu'à 100 participants

ii. Plus de 100 participants

Catégorie 3 : Analyse, production de rapports et évaluation

Sous-catégorie A [Sans analyse automatisée de textes complexes](#)

Sous-catégorie B [Sans analyse de texte complexe automatisée](#)

2) A la partie 3, Instructions pour la préparation des offres -

SUPPRIMER PARTIE 3 DANS SA TOTALITE ET REMPLACER AVEC CE QUI SUIT :

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

- Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2006. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et de 20 Go par conversation. La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique
Section II : Offre financière
Section III : Attestations et renseignements supplémentaires

- Si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique (4 copies papier et 1 copie électronique sur clé USB)

Section II : Offre financière (1 copie papier et 1 copie électronique sur clé USB).

Section III : Attestations et renseignements supplémentaires (1 copie papier et 1 copie électronique sur clé USB).

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- Si l'offrant fournit simultanément plusieurs copies de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptables, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a publié une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour intégrer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement ([Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) – <https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;

- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement, à savoir impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

3.1.1 Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Les offrants doivent clairement indiquer la sous-catégorie pour laquelle ils présentent une offre, conformément à l'annexe A – Énoncé de travaux. Chaque sous-catégorie sera évaluée séparément.

3.1.2 Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur gabarit de l'offre financière en conformité avec l'annexe B – Base de paiement.

3.1.2.1 Paiement électronique de factures – offre

Si vous êtes disposé à accepter les paiements de factures effectués à l'aide des instruments de paiement électroniques, remplir l'annexe F – Instruments de paiement électronique, pour indiquer lesquels sont acceptés.

Si l'annexe F – Instrument de paiement électronique n'est pas remplie, on considérera que les instruments de paiement électronique ne sont pas acceptés pour le paiement de factures.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.3 Section III : Attestations et renseignements supplémentaires

Les offrants doivent présenter l'article 2.3 Ancien fonctionnaire, les attestations et les renseignements supplémentaires demandés à la partie 5, et ce qui suit :

3.1.3.1 Installations ou locaux proposés par l'offrant nécessitant des mesures de sauvegarde

3.1.3.1.1 Tel qu'il indiqué à la Partie 6 – Exigences relatives à la sécurité, l'offrant doit fournir l'adresse complète de ses installations ou de ses locaux et celles des individus proposés pour lesquels des mesures de sauvegarde sont nécessaires à la réalisation des travaux :

N° civique / nom de la rue, unité / N° de bureau / d'appartement
Ville, province, territoire / État
Code postal / code zip
Pays

3.1.3.1.2 L'agent de sécurité d'entreprise doit s'assurer, par l'entremise du [Programme de sécurité des contrats](#) que l'offrant et les individus proposés sont titulaires d'une cote de sécurité en vigueur et au niveau exigé, tel que décrit à la Partie 6 – Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences.

3.1.3.2 Formulaire de présentation de l'offre/Formulaire du sous-traitant

Les offrants doivent remplir et soumettre le formulaire à l'annexe G - Formulaire de présentation de l'offre/Formulaire du sous-traitant

3.1.4 Résumé du contenu de chaque section

Résumé du contenu pour la section I: offre technique

- 1) Les réponses de l'offrant aux critères applicables de l'annexe «D» - évaluation technique et financière, tout en utilisant l'appendice «1» Modèle «Fiche sommaire du projet proposé» comme modèle pour les exemples de projet répondant aux critères.
- 2) Appendice «2» Choix de l'offrant - Sous-catégories de sélection de services

Résumé du contenu pour la section II: offre financière

- 1) Annexe "E" - Gabarit de l'offre financière
- 2) Annexe "F" - Instruments de paiement électronique

Résumé du contenu pour la section III: Attestations et renseignements supplémentaires

- 1) Partie 2, article 2.3 Ancien fonctionnaire
- 2) Toutes les attestations applicables de la partie 5 - Attestations et renseignements supplémentaires
- 3) Articles 3.1.3.1 Installations ou locaux proposés par l'offrant nécessitant des mesures de sauvegarde
- 4) Annexe G - Formulaire de présentation de l'offre / Formulaire du sous-traitant

3) A la partie 7, Article 7.8.3.1 Méthode de sélection des « principaux offrants » -

SUPPRIMER:

ÉTAPE 1

Identifier les offrants qualifiés

Le chargé de projet sélectionne l'attestation de sécurité et les catégories de services requises. Ensuite, l'autorité contractante utilise la demande pour générer la liste d'offrants qualifiés. La liste comprendra les offrants qualifiés de la SAEA pour les catégories demandées.

ET REMPLACER AVEC CE QUI SUIT:

ÉTAPE 1

Identifier les offrants qualifiés

Le chargé de projet sélectionne l'attestation de sécurité, les services optionnels, les région(s) des services et les catégories de services requises. Ensuite, l'autorité contractante utilise la demande pour générer la liste d'offrants qualifiés. La liste comprendra les offrants qualifiés de la SAEA pour les catégories demandées.

4) A l'annexe A, Énoncé des travaux, A1.2 Définitions et descriptions-

AJOUTER:

Langue autochtone : une langue parlée par les peuples autochtones.

5) A l'annexe D - Évaluation technique et financière, Article 1.1 Critères techniques obligatoires, O.1 Expérience de l'entreprise-

AJOUTER:

Si plus de trois (3) projets sont soumis pour un critère, seuls les trois (3) premiers, selon leur ordre de présentation, seront lus et pris en considération dans l'évaluation. Tout projet supplémentaire inclus dans les critères ne sera pas pris en compte dans le cadre du processus d'évaluation.

6) A l'annexe D - Évaluation technique et financière, Article 1.1 Critères techniques obligatoires, O.1 Expérience de l'entreprise-

SUPPRIMER:

Catégorie 1 : Planification et développement

Sous-catégorie A [Conseils spécialisés et stratégiques](#)

Sous-catégorie B [Création de contenu](#)

Catégorie 2 : Mise en œuvre et facilitation

En personne et en ligne

Sous-catégorie A [En personne](#)

Sous-catégorie B [En ligne](#)

Catégorie 3 : Analyse, production de rapports et évaluation

Sous-catégorie A [Sans analyse automatisée de textes complexes](#)

Sous-catégorie B [Sans analyse de texte complexe automatisée](#)

ET REMPLACER AVEC CE QUI SUIT:

Catégorie 1 : Planification et développement

Sous-catégorie A [Conseils spécialisés et stratégiques](#)

Sous-catégorie B [Création de contenu](#)

Catégorie 2 : Mise en œuvre et facilitation

En personne et en ligne

Sous-catégorie A [En personne](#)

Sous-catégorie B [En ligne](#)

i. Jusqu'à 100 participants

ii. Plus de 100 participants

Catégorie 3 : Analyse, production de rapports et évaluation

Sous-catégorie A [Sans analyse automatisée de textes complexes](#)

Sous-catégorie B [Sans analyse de texte complexe automatisée](#)

7) A l'annexe D - Évaluation technique et financière, Article 1.2 Critères techniques cotes, C2A.2 Conception et mise en œuvre d'un processus de participation du public sous la forme d'un dialogue réciproque pour la sous-catégorie A (en personne)-

SUPPRIMER:

C2A.2.1 Expérience de l'entreprise (exemple de projet) (30 points par projet présenté) (La note de passage minimale pour ce critère est de 63 points.)

Pour chacun des trois (3) projets donnés en exemple, l'offrant doit fournir des renseignements détaillés sur les éléments suivants dans sa soumission :

-
- services de facilitation fournis en français et en anglais;
 - expérience démontrée dans l'utilisation d'une variété de méthodes et de techniques pour engager le dialogue à différentes fins;
 - description des difficultés rencontrées et les solutions trouvées pendant la fourniture de services de facilitation comme le traitement de problèmes émergents et la réaction à des événements inattendus ou imprévus;
 - description des leçons retenues.

Un (1) des trois (3) projets de participation du public doit :

- inclure une méthode de participation autre qu'une séance de type portes-ouvertes (panneaux, présentation, questions et réponses au micro) ou la présentation d'un ensemble d'options à un groupe sélectionné afin de recueillir des commentaires.

Un (1) des trois (3) projets de participation du public doit :

- inclure le grand public (citoyens et résidents).

ET REMPLACER AVEC CE QUI SUIT:

C2A.2.1 Expérience de l'entreprise (exemple de projet) (30 points par projet présenté) (La note de passage minimale pour ce critère est de 63 points.)

Pour chacun des trois (3) projets donnés en exemple, l'offrant doit fournir des renseignements détaillés sur les éléments suivants dans sa soumission :

- services de facilitation fournis en français et en anglais*;
- expérience démontrée dans l'utilisation d'une variété de méthodes et de techniques pour engager le dialogue à différentes fins;
- description des difficultés rencontrées et les solutions trouvées pendant la fourniture de services de facilitation comme le traitement de problèmes émergents et la réaction à des événements inattendus ou imprévus;
- description des leçons retenues.

Un (1) des trois (3) projets de participation du public doit :

- inclure une méthode de participation autre qu'une séance de type portes-ouvertes (panneaux, présentation, questions et réponses au micro) ou la présentation d'un ensemble d'options à un groupe sélectionné afin de recueillir des commentaires.

Un (1) des trois (3) projets de participation du public doit :

- inclure le grand public (citoyens et résidents).

*Les offrants doivent démontrer qu'ils ont offert des services dans les deux langues officielles. Des trois (3) exemples de projets fournis, il devrait y en avoir au moins un (1) dans chaque langue officielle ou un (1) qui est bilingue. Il n'est pas nécessaire que les trois (3) projets soient bilingues. Par exemple, trois (3) projets bilingues ne seront pas mieux notés que deux (2) projets dans une (1) langue et un troisième qui est bilingue. Chaque projet doit indiquer clairement dans quelle(s) langue(s) les services de facilitation ont été offerts.

8) A l'annexe D - Évaluation technique et financière, Article 1.2 Critères techniques cotes, C2B.1 Plateforme numérique, outils et facilitation, dans le cadre d'autres services pour la sous-catégorie B (en ligne)-

SUPPRIMER:

C2B.1.1 Expérience de l'entreprise (exemple de projet) (30 points par projet présenté) (La note de passage minimale pour ce critère est de 63 points.)

Pour chacun des trois (3) projets donnés en exemple, l'offrant doit fournir des renseignements détaillés sur les éléments suivants dans sa soumission :

- démontrer la prestation au moyen d'activités de développement à l'interne ou de la sous-traitance de la plateforme en ligne;
- expliquer le processus de mise à l'essai de la plateforme en ligne;
- expliquer les processus et les capacités nécessaires qui appuient le dépannage et le soutien technique;
- expliquer comment la fiabilité et la sécurité des renseignements ont été maintenues (sécurité des renseignements);
- démontrer le rôle du facilitateur pendant le dialogue;
- démontrer comment les règles de participation ont été appliquées;
- démontrer que les services de facilitation ont été offerts en français, en anglais ou dans une langue autochtone;
- démontrer l'expérience dans l'utilisation d'une variété de méthodes pour générer un dialogue en ligne;
- décrire les difficultés rencontrées et les solutions trouvées pendant la fourniture de services de facilitation en ligne comme le traitement de problèmes émergents et la réaction à des événements inattendus ou imprévus;
- démontrer comment les données produites étaient dans un format permettant la réalisation d'une analyse et pouvaient être rendues accessibles en tant que données ouvertes;
- décrire les leçons retenues.

ET REMPLACER AVEC CE QUI SUIT:

C2B.1.1 Expérience de l'entreprise (exemple de projet) (30 points par projet présenté) (La note de passage minimale pour ce critère est de 63 points.)

Pour chacun des trois (3) projets donnés en exemple, l'offrant doit fournir des renseignements détaillés sur les éléments suivants dans sa soumission :

- démontrer la prestation au moyen d'activités de développement à l'interne ou de la sous-traitance de la plateforme en ligne;
- expliquer le processus de mise à l'essai de la plateforme en ligne;
- expliquer les processus et les capacités nécessaires qui appuient le dépannage et le soutien technique;
- expliquer comment la fiabilité et la sécurité des renseignements ont été maintenues (sécurité des renseignements);
- démontrer le rôle du facilitateur pendant le dialogue;
- démontrer comment les règles de participation ont été appliquées;
- Démontrer que les services de facilitation ont été offerts en anglais et en français; en anglais et dans une langue autochtone; en français et dans une langue autochtone; ou en français, en anglais et dans une langue autochtone*;
- démontrer l'expérience dans l'utilisation d'une variété de méthodes pour générer un dialogue en ligne;

- décrire les difficultés rencontrées et les solutions trouvées pendant la fourniture de services de facilitation en ligne comme le traitement de problèmes émergents et la réaction à des événements inattendus ou imprévus;
- démontrer comment les données produites étaient dans un format permettant la réalisation d'une analyse et pouvaient être rendues accessibles en tant que données ouvertes;
- décrire les leçons retenues.

*Les offrants doivent démontrer qu'ils ont offert des services dans au moins deux (2) langues (anglais, français, langue autochtone). Des trois (3) exemples de projets fournis, il devrait y avoir au moins un (1) projet dans l'autre langue officielle (si les deux [2] premiers projets étaient en anglais, le troisième doit alors être en français); un (1) qui est bilingue (anglais et français); ou un (1) qui est bilingue (langue officielle et dans une langue autochtone). Il n'est pas nécessaire que les trois (3) projets soient multilingues. Par exemple, trois (3) projets multilingues ne seront pas mieux notés que deux (2) projets dans une (1) langue et un troisième qui est multilingue. Chaque projet doit indiquer clairement dans quelle(s) langue(s) les services de facilitation ont été offerts.

Tous les offrants qui satisfont à ce critère seront pris en considération dans le cadre des projets de mobilisation en ligne à petite échelle selon la sous-catégorie B – en ligne, i. jusqu'à 100 participants.

Pour être admissibles à la sous-catégorie B – en ligne, ii. Plus de 100 participants Deux (2) des trois (3) projets de mobilisation du public soumis doivent :

- Inclure une plateforme numérique ou un outil qui permet aux participants de participer à tout moment.
- Inclure au moins 500 participants.

Les projets appartenant à sous-catégorie B – en ligne, ii. Plus de 100 participants doivent être clairement indiqués.

9) A l'annexe D - Évaluation technique et financière, Article 1.2 Critères techniques cotes, C3 Analyse, production de rapports et évaluation Sous-catégorie A Sans analyse de texte complexe automatisée Sous-catégorie B Avec analyse de texte complexe automatisée*-

SUPPRIMER:

C3.1 Expérience de l'entreprise (exemple de projet) (30 points par projet présenté) (La note de passage minimale pour ce critère est de 63 points.)

Pour chacun des trois (3) projets donnés en exemple, l'offrant doit fournir des renseignements détaillés sur les éléments suivants dans sa soumission :

- posséder une expérience démontrée dans les domaines suivants :
 - planification et présentation de cadres de collecte de données,
 - planification et présentation du plan d'analyse;
- posséder une expérience démontrée dans la réalisation d'analyses quantitatives et qualitatives au moyen de méthodes efficaces et fiables;
- décrire les difficultés rencontrées et les solutions trouvées concernant la production de rapports et les types de rapports;
- démontrer comment l'évaluation a été effectuée ou aurait pu être effectuée, y compris les critères et la façon dont les résultats ont été présentés;
- indiquer le nombre de participants concernés et la quantité de données analysées;
- décrire les leçons retenues.

***Pour être admissibles à la sous-catégorie B (avec analyse de texte complexe automatisée),** deux (2) des trois (3) projets présentés doivent appartenir à la sous-catégorie B, y compris un (1) projet comptant plus de 10 000 participants. Les projets appartenant à cette sous-catégorie doivent être clairement indiqués. L'offrant doit expliquer comment l'analyse de la qualité a été effectuée pour le texte dans les deux langues officielles. Un texte complexe compte au moins 50 mots.

ET REMPLACER AVEC CE QUI SUIT:

C3.1 Expérience de l'entreprise (exemple de projet) (30 points par projet présenté) (La note de passage minimale pour ce critère est de 63 points.)

Pour chacun des trois (3) projets donnés en exemple, l'offrant doit fournir des renseignements détaillés sur les éléments suivants dans sa soumission :

- posséder une expérience démontrée dans les domaines suivants :
 - planification et présentation de cadres de collecte de données,
 - planification et présentation du plan d'analyse;
- posséder une expérience démontrée dans la réalisation d'analyses quantitatives et qualitatives au moyen de méthodes efficaces et fiables;
- posséder la capacité d'analyser du texte en anglais et en français**;
- décrire les difficultés rencontrées et les solutions trouvées concernant la production de rapports et les types de rapports;
- démontrer comment l'évaluation a été effectuée ou aurait pu être effectuée, y compris les critères et la façon dont les résultats ont été présentés;
- indiquer le nombre de participants concernés et la quantité de données analysées;
- décrire les leçons retenues.

***Pour être admissibles à la sous-catégorie B (avec analyse de texte complexe automatisée),** deux (2) des trois (3) projets présentés doivent appartenir à la sous-catégorie B, y compris un (1) projet comptant plus de 10 000 participants. Les projets appartenant à cette sous-catégorie doivent être clairement indiqués. L'offrant doit expliquer comment l'analyse de la qualité a été effectuée pour le texte dans les deux langues officielles. Un texte complexe compte au moins 50 mots.

****** Les offrants doivent démontrer qu'ils ont offert des services dans les deux langues officielles. Des trois (3) exemples de projets fournis, il devrait y en avoir au moins un (1) dans chaque langue officielle ou un (1) qui est bilingue. Il n'est pas nécessaire que les trois (3) projets soient bilingues. Par exemple, trois (3) projets bilingues ne seront pas mieux notés que deux (2) projets dans une (1) langue et un troisième qui est bilingue. Chaque projet doit indiquer clairement dans quelle(s) langue(s) les services de facilitation ont été offerts.

10) A l'annexe D - Évaluation technique et financière, Article 1.3 Évaluation financière pour toutes les sous-catégories, Étape 3-

SUPPRIMER:

Offrant	ENT. A	ENT. B	ENT. C	ENT. D	ENT. E	ENT. F	ENT. G	ENT. H
Tarif combiné pour 2A : Planification logistique	80,00 \$	81,00 \$	62,00 \$	Non conforme	Non conforme	25,00 \$	250,00 \$	30,00 \$
Tarifs horaires combinés inférieurs à la moyenne, inférieurs de plus de 50 % (63,25 \$/2) =	Recevable	Recevable	Recevable	Non recevable				
31,62 \$								
Tarifs horaires combinés inférieurs à la moyenne, supérieurs de plus de 50 % à la moyenne globale (63,25 \$ * 2) =								
126,50 \$								

ET REMPLACER AVEC CE QUI SUIT:

Offrant	ENT. A	ENT. B	ENT. C	ENT. D	ENT. E	ENT. F	ENT. G	ENT. H
Tarif combiné pour 2A : Planification logistique	80,00 \$	81,00 \$	62,00 \$	Non conforme	Non conforme	25,00 \$	250,00 \$	30,00 \$
Tarifs horaires combinés inférieurs à la moyenne, inférieurs de plus de 50 % (63,25 \$/2) =	Recevable	Recevable	Recevable	Non recevable				
31,62 \$								
Tarifs horaires combinés inférieurs à la moyenne, supérieurs de plus de 100 % à la moyenne globale (63,25 \$ * 2) =								
126,50 \$								

11) A l'appendice 1, Modèle – Fiche sommaire du projet proposé-

SUPPRIMER:

<p>Conception et mise en œuvre d'une participation sous la forme d'un dialogue bidirectionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • exécution des services de facilitation fournis en français et en anglais; • expérience confirmée dans l'utilisation d'une variété de méthodes et de techniques utilisées pour engager le dialogue à différentes fins; • description des difficultés rencontrées et les solutions trouvées pendant la fourniture de services : comme le traitement de problèmes émergents et la réaction à des événements inattendus ou imprévus; • décrit les leçons retenues. <p>Cocher les cases, selon le cas pour le projet :</p> <p><input type="checkbox"/> Comprend une méthode de participation autre qu'une séance de discussion ouverte ou la présentation d'un ensemble d'options à un groupe sélectionné afin de recueillir des commentaires.</p> <p><input type="checkbox"/> Comprend l'engagement du grand public (citoyens et résidents).</p> <p>Pour l'un (1) des projets de participation du public présentés à R2A.2.1 :</p>
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> • décrit comment les principes de l'intégration de l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) OU comment ils auraient pu être intégrés; • L'offrant doit donner les détails de sa mise en œuvre d'une conception et d'une participation sous la forme d'un dialogue bidirectionnel. <hr/> <p>Services optionnels – Établissement d'un dialogue avec les peuples autochtones (si offert) –</p> <p>L'un (1) des projets de participation du public présentés à R2A2.1 doit comprendre l'établissement d'un dialogue avec les peuples autochtones.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des détails sur la façon dont ils ont assuré la conception et la mise en œuvre du projet de participation seraient efficaces pour atteindre les peuples autochtones et établir un dialogue avec eux. Pour ce projet, les services doivent avoir été fournis dans une langue autochtone.
--	---

ET REMPLACER AVEC CE QUI SUIT:

<p>Conception et mise en œuvre d'une participation sous la forme d'un dialogue bidirectionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • exécution des services de facilitation fournis en français et en anglais; • expérience confirmée dans l'utilisation d'une variété de méthodes et de techniques utilisées pour engager le dialogue à différentes fins; • description des difficultés rencontrées et les solutions trouvées pendant la fourniture de services : comme le traitement de problèmes émergents et la réaction à des événements inattendus ou imprévus; • décrit les leçons retenues. <p>Cocher les cases, selon le cas pour le projet :</p> <p><input type="checkbox"/> Comprend une méthode de participation autre qu'une séance de discussion ouverte ou la présentation d'un ensemble d'options à un groupe sélectionné afin de recueillir des commentaires.</p> <p><input type="checkbox"/> Comprend l'engagement du grand public (citoyens et résidents).</p> <p><input type="checkbox"/> services de facilitation en anglais</p> <p><input type="checkbox"/> services de facilitation en français</p> <hr/> <p>Pour l'un (1) des projets de participation du public présentés à R2A.2.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • décrit comment les principes de l'intégration de l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) OU comment ils auraient pu être intégrés; • L'offrant doit donner les détails de sa mise en œuvre d'une conception et d'une participation sous la forme d'un dialogue bidirectionnel. <hr/> <p>Services optionnels – Établissement d'un dialogue avec les peuples autochtones (si offert) –</p>
--	---

	<p>L'un (1) des projets de participation du public présentés à R2A2.1 doit comprendre l'établissement d'un dialogue avec les peuples autochtones.</p> <ul style="list-style-type: none">• Des détails sur la façon dont ils ont assuré la conception et la mise en œuvre du projet de participation seraient efficaces pour atteindre les peuples autochtones et établir un dialogue avec eux. Pour ce projet, les services doivent avoir été fournis dans une langue autochtone.
--	---

12) A l'appendice 1, Modèle – Fiche sommaire du projet proposé-

SUPPRIMER:

Plateforme numérique, outils et facilitation	<ul style="list-style-type: none">• a démontré la prestation de services par l'entremise d'élaboration ou de sous-traitance de la présence en ligne;• a expliqué le processus pour les essais de présence en ligne;• a expliqué les processus et les capacités nécessaires qui appuient le dépannage et le soutien technique;• a expliqué comment la fiabilité et la sécurité des renseignements ont été maintenues (sécurité des renseignements);• a démontré le rôle du facilitateur pendant la consultation;• a démontré comment les règles d'engagement ont été appliquées;• a démontré que les services de facilitation ont été donnés en français et/ou anglais et/ou dans des langues autochtones.
---	---

ET REMPLACER AVEC CE QUI SUIV:

Plateforme numérique, outils et facilitation	<ul style="list-style-type: none">• a démontré la prestation de services par l'entremise d'élaboration ou de sous-traitance de la présence en ligne;• a expliqué le processus pour les essais de présence en ligne;• a expliqué les processus et les capacités nécessaires qui appuient le dépannage et le soutien technique;• a expliqué comment la fiabilité et la sécurité des renseignements ont été maintenues (sécurité des renseignements);• a démontré le rôle du facilitateur pendant la consultation;• a démontré comment les règles d'engagement ont été appliquées;• a démontré que les services de facilitation ont été offerts en anglais et en français; en anglais et dans une langue autochtone; en français et dans une langue autochtone; ou en français, en anglais et dans une langue autochtone• a démontré l'expérience dans l'utilisation d'une variété de méthodes pour générer un dialogue en ligne;• a décrit les difficultés rencontrées et les solutions trouvées pendant la fourniture de services de facilitation en ligne comme le traitement• de problèmes émergents et la réaction à des événements inattendus ou imprévus;• a démontré comment les données produites étaient dans un format permettant la réalisation d'une analyse et pouvaient être rendues accessibles en tant que données ouvertes;• a décrit les leçons retenues. <p>Cocher les cases, selon le cas pour le projet :</p>
---	--

	<input type="checkbox"/> Inclure une plateforme numérique ou un outil qui permet aux participants de participer à tout moment. <input type="checkbox"/> Inclure au moins 500 participants <input type="checkbox"/> services de facilitation en anglais <input type="checkbox"/> services de facilitation en français <input type="checkbox"/> services de facilitation dans une langue autochtone
--	---

13) A l'appendice 1, Modèle – Fiche sommaire du projet proposé-

SUPPRIMER:

<p>Analyse, production de rapports et évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience confirmée de ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ planification et présentation de cadres de collecte de données, ○ planification et exposé du plan d'analyse. • Expérience confirmée dans la réalisation d'analyses quantitatives et qualitatives au moyen de méthodes efficaces et fiables; • a décrit les difficultés rencontrées et les solutions trouvées concernant la production de rapport et les types de rapports; • a démontré comment l'évaluation a été effectuée ou aurait pu avoir été exécutée, y compris les critères et la manière dont les résultats ont été présentés; • a mentionné combien de participants ont participé et la quantité de données analysés; • a décrit les leçons retenues. <p style="background-color: #00FFFF; display: inline-block; padding: 2px;">Cocher les cases, selon le cas pour le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Avec analyse de texte complexe automatisée <input type="checkbox"/> Plus de 10 000 participants <p>Pour les projets avec n'importe laquelle des cases ci-dessus cochées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A décrit comment la qualité de l'analyse est assurée pour le texte dans les deux langues officielles. Un texte complexe compte au moins 50 mots.
---	---

ET REMPLACER AVEC CE QUI SUIT:

<p>Analyse, production de rapports et évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience confirmée de ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ planification et présentation de cadres de collecte de données, ○ planification et exposé du plan d'analyse. • Expérience confirmée dans la réalisation d'analyses quantitatives et qualitatives au moyen de méthodes efficaces et fiables;
---	--

	<ul style="list-style-type: none">• A démontré la capacité d'analyser du texte en anglais et en français;• a décrit les difficultés rencontrées et les solutions trouvées concernant la production de rapport et les types de rapports;• a démontré comment l'évaluation a été effectuée ou aurait pu avoir été exécutée, y compris les critères et la manière dont les résultats ont été présentés;• a mentionné combien de participants ont participé et la quantité de données analysés;• a décrit les leçons retenues. <p>Cocher les cases, selon le cas pour le projet :</p> <p><input type="checkbox"/> Avec analyse de texte complexe automatisée</p> <p><input type="checkbox"/> Plus de 10 000 participants</p> <p>Pour les projets avec n'importe laquelle des cases ci-dessus cochées :</p> <ul style="list-style-type: none">• A décrit comment la qualité de l'analyse est assurée pour le texte dans les deux langues officielles. Un texte complexe compte au moins 50 mots. <p><input type="checkbox"/> analyse de texte en anglais</p> <p><input type="checkbox"/> analyse de texte en français</p>
	<p>Pour l'un (1) des trois (3) projets de participation du public présentés en réponse au critère C3.1, l'offrant doit :</p> <ul style="list-style-type: none">• décrire comment les principes de l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) ont été intégrés OU comment ils auraient pu être intégrés;• fournir des renseignements détaillés sur l'incidence de cette analyse sur l'analyse, la production de rapports et l'évaluation.
	<p>Services optionnels – Établissement d'un dialogue avec les peuples autochtones (si offert) –</p> <p>un (1) des trois (3) projets de participation du public présentés en réponse au critère C3.1 doit comprendre susciter la participation des peuples autochtones.</p> <ul style="list-style-type: none">• des renseignements détaillés sur la façon dont il a analysé et évalué susciter la participation des peuples autochtones, et sur la façon dont il a produit des rapports à ce sujet. Les rapports doivent avoir été accessibles dans la langue du peuple autochtone avec qui le dialogue a été établi.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA DEMANDE DE PROPOSITION DEMEURENT INCHANGÉS.